

Folia Pharmacotherapeutica juillet 2018

Bon à savoir

Prescription électronique pas encore obligatoire au 1er juin 2018

L'entrée en vigueur de la prescription électronique obligatoire qui avait été prévue pour le 1^{er} juin 2018 par l'INAMI [voir BAS 7 décembre 2017] a été différée, la procédure juridique pour instaurer l'obligation légale n'étant pas encore finalisée. En attendant la publication de l'arrêté, la prescription électronique est toutefois fortement encouragée. Pour plus d'informations, voir Nouvelles INAMI 28 mai 2018.

Source spécifique

<http://www.riziv.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/prescription-electronique-20180528.aspx#.Ww-2Ru6FNEY>

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.